

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 28 mars 2025

CA 2025 - 15 : Formation des sapeurs-pompiers volontaires, chefs de centre et adjoints

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni le vendredi 28 mars 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN

M. Francis PECQUENARD

M. Marc GUERRINI

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

Mme Annie CAMUEL

M. Olivier HOUDY

M. Pierre SANIER

M. François BELHOMME

M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

M. Didier GARNIER

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

Mme Elisabeth FROMONT

M. Stéphane LEMOINE représenté par Mme Annie CAMUEL

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet

M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY.

Référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Référente mixité et lutte contre les discriminations, Commandante Jennifer DAVID.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; M. Thomas BENOIT ; les référents sureté et sécurité : lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN ; référente mixité et lutte contre les discriminations : sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER.

A ce jour, au sein du SDIS d'Eure-et-Loir, les chefs de centre et adjoints SPV sont installés dans leur fonction de manière empirique sans avoir pu bénéficier d'une formation leur permettant de disposer d'outils propres à la gestion quotidienne de leurs personnels. Aussi, la mobilité des chefferies de centre s'est nettement accélérée ces dernières années au gré des départs en retraite et des évolutions fonctionnelles, opérationnelles ou managériales de l'établissement.

L'arrêté du 22 août 2019 modifié par l'arrêté du 07 décembre 2022, indique dans son titre II, article 28 « les sapeurs-pompiers volontaires suivent, après nomination sur l'une des fonctions concernées la formation de chef de centre ». A ce jour, seuls certains modules sont dispensés à l'ENSOSP dans le cadre de la formation des officiers de sapeurs-pompiers volontaires, et certains documents ont été réalisés localement, de manière disparate, par les anciens groupements territoriaux.

Ainsi, dans la continuité de la nouvelle procédure de désignation des chefs de centre et adjoints (note 2023-009 du 27/06/2023), il apparaît nécessaire d'accompagner dans leur prise de fonction ces nouveaux encadrants. Cela correspond à des besoins fonctionnels et managériaux forts.

Objectifs

Le directeur départemental a missionné le lieutenant François REGNIER, officier de proximité du territoire du Perche, afin de constituer un groupe de travail visant à produire une formation adaptée aux besoins des nouveaux promus. Cette évolution doit aussi être l'opportunité de procéder au maintien et au développement des acquis des chefs de centre et adjoints SPV, plus aguerris, qui sont déjà en poste.

Conception de la formation

La nouvelle formation des chefs de centre et adjoints SPV du SDIS a été conçue en 5 étapes :

- ✓ Etape n°1 : identifier les besoins des cadres au regard de leurs parcours de SPV, tant sur les expériences vécues dans leurs fonctions que sur les attentes qu'ils ont pu remonter ;
- ✓ Etape n°2 : analyser les contenus de formations de chef de centre existantes ;
- ✓ Etape n°3 : élaborer des blocs de compétences attendus pour les fonctions de chefs de centre et adjoints SPV ;
- ✓ Etape n°4 : orienter la conduite de cette formation principalement vers des mises en situation fonctionnelles et managériales ;
- ✓ Etape n°5 : capitaliser sur les premières formations afin d'ajuster et de pérenniser la démarche.

Programme et contenu de la formation

Le programme ci-dessous est proposé au CASDIS :

Avant la formation	GH	J 1	J 2	J 3	J 4 "FMIPA intégrée"
Ouverture de la FOAD	08h00	Ouverture du stage DDIS / DDA			
Acculturation et envoi de supports aux apprenants		Connaissance de l'environnement des SPV (échelon national et SDIS)	MSP 01	Dossiers recrutement et titularisation MSP 08	3SM (Aptitude, COPHAR, COPREV) MSP 15
				Arrêt maladie et accident de service MSP 09	Impacts de la formation au sein d'un CISV (filiale formation, FMIPA SPV, JSP, dispenses de formation) MSP 16
	10h00	Rôle du chef et de l'adjoint dans un CISV (liens hiérarchiques et fonctionnels)	MSP 02		
		Protocoles et cérémonies	MSP 03	Disponibilités, réengagements quinquennaux, démissions, NPFR, sanctions MSP 10	Les réseaux associatifs (amicales, UD, UR, FNSPF) MSP 17
		Liens avec les élus (COS/DOS)	MSP 04		MSP 18
	12h00	Pause déjeuner		Pause déjeuner	
	13h30	Outils de communication et promotion du volontariat (conventions)	MSP 05	Gestion de conflits MSP 11	Qu'est-ce qui fait qu'un chef et son adjoint restent performants Tour de table
				Les leviers managériaux liés aux disponibilités OPS MSP 12	Les leviers managériaux liés aux disponibilités OPS MSP 19
		Dispositions statutaires du SPV (RI SDIS et CIS)	MSP 06	Posture au sein du service MSP 13	Gestion de conflits MSP 20
	15h30				
		Conditions liées à l'avancement des SPV	MSP 07	Posture face aux élus MSP 14	Posture au sein du service MSP 21
	17h00	Bilan de la journée		Bilan de la journée	
	17h30			Bilan de la Formation	

Modalités de mise en œuvre des premières formations en 2025

Pour des chefs et adjoints SPV récemment en fonctions, comme prévu au calendrier de formation 2025, il est proposé de mettre en œuvre deux premières formations au cours de l'année :

- Une première formation pour 12 apprenants du jeudi 22 au samedi 24 mai 2025 (volume 24H00) ;
- Une seconde formation pour 12 apprenants les samedis 15, 22 et 29 novembre 2025 (volume 24H00).

Sur chacune de ces formations, il est proposé d'ajouter, en formation intégrée, 6 apprenants sur la dernière demi-journée, soit les samedis après-midi 24 mai et 29 novembre 2025 (volume 04H00). Ces 6 apprenants seraient des chefs de centre et adjoints SPV, déjà en poste depuis de nombreuses années, dans le cadre de leur formation de maintien et de développement des acquis.

Bilan et pérennisation de la démarche à compter de l'année 2026

A l'issue de chacune de ces deux formations, il est proposé de réaliser un bilan afin de mesurer qualitativement la correspondance entre les outils offerts et les attentes des chefferies de centre.

Sous le pilotage du groupement développement des compétences, cela permettra d'une part de préparer la conception du règlement interne d'organisation de la formation et d'évaluation (RIOFE) et d'autre part d'inscrire cette nouvelle offre de formation dans le calendrier à compter de l'année 2026.

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en œuvre de la formation ;**
- **approuve le contenu de cette formation à compter du 1^{er} avril 2025.**

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /